

Questions orales

février, ils ont pris une décision contre nos programmes de développement régional.

Le ministre voudrait-il garantir que cette décision n'aura pas un impact négatif sur ces programmes dans l'avenir?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la réponse est oui. Ces programmes de développement régional et économique ne sont menacés en rien par l'Accord de libre-échange.

Notre parti, notre gouvernement, prend de façon tangible plus d'engagements envers les régions du pays et leur prospérité économique que tout autre gouvernement précédent. Cela demeure notre objectif.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CARRIÈRES STEETLEY — DEMANDE D'ENQUÊTE EN VERTU DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans ma circonscription, se trouve une bombe à retardement sur le plan écologique qui menace d'éclater d'un jour à l'autre et cela s'est presque produit la semaine dernière. De 75 à 100 familles ont dû être évacuées à la suite d'un mystérieux incendie aux carrières Steetley.

Étant donné qu'on précise dans le discours du Trône que le gouvernement fédéral entend «intensifier le nettoyage de sites jugés dangereux», et sachant que beaucoup de mes électeurs n'ont certes pas apprécié d'apprendre que des BPC avaient été entreposés à cet endroit et qu'ils s'inquiètent également des excellentes relations que la société Steetley entretient avec les autorités provinciales de l'Ontario chargées de défendre l'intérêt public relativement à ce site, le ministre va-t-il envisager d'invoquer l'article 108 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, afin de déterminer exactement quels produits toxiques dangereux la Société Steetley entrepose, brûle et enfouit à cet endroit?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député que la nouvelle législation fédérale sur l'environnement donne les moyens de faire face à ce genre de question.

En effet, l'article 108 permet à deux personnes résidant au Canada de demander au ministre l'ouverture d'une enquête sur toute infraction présumée à la loi. Il suffit

que quelqu'un me présente une demande en ce sens, et je serai heureux d'y répondre.

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

L'USINE BELGO — ON DEMANDE QUE LES MESURES DE JURIDICTION PROVINCIALE SOIENT RESSERRÉES

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, afin de permettre d'éclairer la lanterne des propos embrouillés du chef de l'Opposition lorsqu'il a prononcé pour la première fois de sa vie, il y a quelques minutes, le nom de la ville de Shawinigan, compte tenu du fait également, monsieur le Président, que l'usine Belgo de Shawinigan est de juridiction et de licence provinciale, compte tenu également, monsieur le Président, du fait que la Rivière Saint-Maurice est également de juridiction provinciale, est-ce que le ministre de l'Environnement pourrait s'assurer auprès du ministre provincial que les mesures sous sa juridiction en ce qui concerne l'environnement puissent être resserrées dans le cas de l'usine Belgo à Shawinigan?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme j'ai eu l'honneur et le plaisir de le dire tout à l'heure au chef de l'Opposition, j'ai déjà communiqué avec ma collègue du ministère québécois de l'Environnement. Je dois faire le point avec elle d'ici la fin de la journée et j'ajouterai que grâce à la nouvelle loi de l'Environnement du Canada, un rôle élargi est maintenant dévolu au gouvernement fédéral et au ministère de l'Environnement. Nous pourrions maintenant, à l'aide des réglementations que nous avons promulguées, intervenir pour sanctionner les gestes répréhensibles qui violent ces règlements.

* * *

LE LOGEMENT

L'INFLUENCE DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). La nomination du ministre a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes. Malheureusement, le discours du Trône, en ignorant totalement la question du logement, vient d'anéantir ces espoirs. Cela a relancé les inquiétudes au sujet des 100 000 sans abri et au sujet des Canadiens à faible revenu qui désirent un logement convenable.

Ma question est la suivante: Faut-il conclure que le ministre n'a aucune influence auprès de ses collègues du Cabinet ou faut-il conclure que la nomination du ministre n'était rien d'autre qu'une façon pour le gouvernement d'arrêter ses questions à la Chambre, d'arrêter ses critiques, en d'autres mots, de le faire taire?